

Gestion budgétaire - Un report

date : 23 février 2005
auteur : Philippe Brindet

Le Journal Officiel du 23 février 2005 livre trois arrêtés pris par le Ministère des Finances et reportant sur 2005 trois ouvertures de crédit. On constate les effets suivants :

Arrêté	report de crédit	
	identif	Montant
BUDB0560001A	A	9 300 000
BUDR0504144A	A	33 887 162
BUDB0550005A	A	18 428 855
BUDR0504151A		2 515 826
	total	64 131 843

Le montant ainsi décalé est de l'ordre de 64 millions d'euros. Ce n'est pas énorme, mais cette pratique est sensiblement hebdomadaire. Avec un quarantaine de semaines par an de cette pratique on parvient à un glissement de l'ordre de 2,4 milliards d'euros. Ce n'est toujours pas énorme.

La question est :

Si ces montants ne sont en effet pas "énormes", pourquoi sont-ils reportés ?

Une autre question est :

Comment ces opérations de Bercy peuvent-elles s'articuler avec la force impérative de la Loi dont devrait être revêtue la loi de finances ?

0
0 0